avez sacrifié deux de vos matelots. Mon père, vous me déshonorez !

— La barre dessous, aux grands bras du grand hunier ! Amène la baleinière de sauvetage ! ordonna enfin M. B...

Les canotiers étaient déjà à leur poste. Ces braves gens n'avaient pas attendu un ordre pour se précipiter au secours de leurs camarades... Raoul se jeta à son tour dans la baleinière, et la frêle embarcation commença à descendre des porte-manteaux pour se mettre à flot. Un instant plus tard, elle quittait les flancs de la frégate.

— Débordez avec les avirons ! ferme ! hardi, garçons, pour les autres et pour Dieu

Il n'acheva pas. Une vague énorme l'enveloppa comme d'un linceul et broya le fragile canot contre le plat-bord de la *Clorinde*.

Les cris des hommes couvrirent encore les sinistres détonations de la tempête. Ils se défendaient contre les lames, ils luttaient, ils appelaient à l'aide !...

Henri s'était déjà élancé dans une autre embarcation.

— Je vous le défends, s'écria M. B...Henri, rentrez, rentrez, je vous l'ordonne !

— C'est mon frère, commandant, et il se noie... A moi dix hommes !

Il s'en précipita cinquante, escaladant les bastingages.

— Assez ! assez ! cria le lieutenant.

Et la seconde embarcation descendit le long du bord.

La mer implacable l'enleva comme un fétu et l'enleva comme la première. Elle n'eut même pas le temps de déborder.

M. B..., cramponné au bande quart, cherchait dans ce déchirant tumulte les cris de ses enfants qui mouraient là, tout près de lui. Il se penchait sur l'abîme, tâchant de deviner dans ces ombres indécises le corps de ceux qui allaient disparaître pour toujours.. L'aumônier, à genoux sur la dunette, priait avec ferveur; implorant le Dieu de miséricorde et de pardon. La tempête seule répondait à sa voix, soulevant des lames plus furieuses encore. Alors, se retenant à grand'peine à la rembarde, il étendit la main et bénit ceux qui allaient mourir.

— Mes enfants, cria-t-il de toutes ses forces, mourez en paix, victimes du devoir. Je vous absous. Dieu vous pardonne,

Une vague plus effrayante que les autres faillit l'emporter lui-même.

Les officiers entouraient le commandant, en l'implorant.

Désespéré, retenant un horrible sanglot, le cœur broyé, il secoua la tête. Ses deux fils ! tous les deux ! il les perdait ! Il entendait encore leurs derniers cris !... et il lui était interdit de chercher à leur porter secours. Bien plus, rester en panne compromettait le sort de la *Clorinde*. Il fallait, de par le devoir, s'éloigner ! continuer sa route !...

— La barre dessous ! ordonna-t-il d'une voix étranglée. Aux grands bras du grand hunier !

La *Clorinde* reprenait sa course, fuyant de nouveau devant la tempête et abandonnant, loin derrière, ceux qui étaient condamnés sans espoir.

La mer se refermait sur eux...

Au retour en France, abandonnant la *Clorinde*, le commandant B... retrouva la malheureuse mère. Il n'eut pas un mot, pas une larme.

Elle, la mère ! elle ne put prononcer qu'une parole au milieu de ses sanglots :

— Tous les deux !...

GEORGES PRADEL.

PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES

A LONDRES

Parmi les nombreuses commissions parlementaires qui poursuivent sans bruit leurs travaux, il en est une qui s'occupe de la situation des locataires à bail des villes. Pour ne parler que de Londres, les commerçants comme les particuliers que leurs affaires, leurs occupations et leurs fonctions forcent d'habiter dans des quartiers situés au centre relatif de la ville, sont à la merci d'une demi-douzaine de grands propriétaires dont les domaines sont énormes : on les appelle « propriétés ducales », parce que leurs heureux possesseurs sont, en outre ducs et pairs. Le duc de Westminster possède tout le quartier de Belgravia, situé au sud de Hyde-Park, et une partie considérable de la ville située à l'est de ce même parc ; le duc de Norfolk a le Strand, côté Sud, et son domaine confine à celui du duc de Bedford, qui commence au Strand, côté Nord, comprend le quartier de Covent-Garden, y compris le marché de ce nom, l'Opéra et le théâtre de Drury Lane, et s'étend jusqu'à Easton Road, le tout comptant, dit-on, plus de 3,000 maisons ; le duc de Portland est le seigneur des quartiers qui avoisinent Portland Place et vont rejoindre le domaine de lord Portman, situé à l'Est.

Ces vastes propriétés sont gérées par des intendants nommés « agents », qui sont comme des ministres au petit pied. Secondés par une armée de commis, de dessinateurs, d'architectes, ils sont logés, eux et leur personnel dans un hôtel spécial que l'on prendrait pour un ministère. Ce sont eux qui font tout. Armés de pleins pouvoirs, ils sont maîtres absolus sur le domaine de leurs maîtres.

Par ce qui précède, il est facile de voir que les « propriétés ducales » comprennent la partie de Londres où se trouvent centralisés le commerce de luxe, les hôtels, cafés, restaurants, théâtres, et les quartiers qu'habite l'aristocratie.

Les maisons construites par les locataires ont fait retour aux propriétaires, les baux emphytéotiques étant expirés dans ces quartiers depuis pas mal de temps, et se louent pour une durée de vingt et un ans en général et quelquefois de quatorze ans seulement. Plus les baux sont courts, plus souvent se retrouve l'occasion d'élever les loyers.

Quand on veut louer une de ces maisons, il faut d'abord payer une prime, puis faire réparer de fond en comble suivant les devis et au gré de l'architecte et de l'agent du landlord ; après quoi, on vous accorde un bail superbement calligraphié sur parchemin avec une profusion de lettres gothiques. Il faut croire que les lettres gothiques et le parchemin coûtent des prix fous, car la somme à payer aux sollicitors qui dressent ces documents intéressants est formidable. Bien que vous ayez la prime demandée et fait faire à vos frais les réparations, il ne faut pas croire que vous soyez maître chez vous. Pas le moins du monde. Le précieux et coûteux parchemin vous oblige à une foule de choses. Vous avez un magasin et vous ne voulez pas hahiter le haut de la maison que vous cherchez à louer. Le landlord vous en empêche ; il ne veut pas que vous louiez à celui-ci ou à celui-là. Vous trouvez que le bruit de la rue vous empêche de dormir ; vous faites venir l'entrepreneur et vous lui commandez des doubles fenêtres. Les fenêtres posées, le landlord vous invite, sous peine de vous voir retirer votre bail, à les faire enlever immédiatement. Vous vous regimbez : on vous indique une clause ignorée du bail que vous oblige à ne rien changer à l'apparence extérieure ou intérieure de l'immeuble, et ainsi de suite.

Ces quelques détails sont nécessaires pour l'intelligence de la déposition qu'a faite M. Platt hier devant la commission parlementaire. M. Platt est un expert que l'on consulte souvent lorsqu'il s'agit de vendre et d'acheter des fonds de commerce et généralement de commerce de luxe : sa déposition a donc une valeur toute particulière. Parlant des maisons de Londres en général et notamment de celles qui sont situées sur les domaines des ducs de Westminster, de Norfolk et de Portland, il a expliqué le système adopté lorsque les baux touchent à leur fin. On demande aux locataires une prime et on élève le loyer. M. Platt est d'avis que les primes et les loyers demandés sont tout à fait arbitraires.

Ici, une petite explication. Pour le commercant londonien, c'est là une situation très grave, car il ne peut pas s'en aller à côté ou quelques maisons plus loin. Toute la rue, tout le quartier appartient à son propriétaire, et, s'il va s'établir sur le domaine voisin, c'est comme s'il s'en allait dans une autre ville ; clientèle et maison, tout est perdu.

Voici un exemple donné par M. Platt. Dans Piccadilly, par exemple, un commerçant ayant eu un bail de vingt et un ans, en 1867, et payant 150 livres par an (3,750 fr.), plus une prime de 500 livres au début (12,500 fr.) a demandé à un propriétaire à quelles conditions se renouvellerait son bail sur le point de prendre fin. On lui a demandé 500 livres (12,500 fr.) par an et une prime de 1,400 livres (35,000 fr.)

Voici un autre exemple : un pharmacien, M. Ambrecht, qui était locataire du duc de Westminster depuis quinze ans, a demandé qu'on lui renouvelât son bail comme une coutume qui a presque force de loi lui en donnait moralement le droit. On le lui a refusé. Sachant que la maison qu'il occupait devait être démolie, il a offert au duc de Westminster de la reconstruire à ses frais, sur les plans qu'on lui fournirait. On lui a répondu qu'il eût à chercher une autre maison. Il s'est adressé directement au duc de Westminster, en renouvelant son offre de faire rebâtir à ses frais la maison. Même réponse. Une dernière et pressante lettre n'a même pas été honorée d'un accusé de réception.

Chez le duc de Norfolk, un locataire, après avoir acheté, il y a cinq ans, un fonds de commerce 37,500 fr., y compris le bail du local, dont le loyer était de 450 fr., vient, à l'expiration dudit bail, de voir porter son loyer à 6,500 fr. par an. Dans la même rue, les loyers de plusieurs maisons appartenant au duc de Norfolk ont été portés de 6,750 fr. à 17,125 francs.

M. Platt, en réponse aux questions qu'on lui a faites, a déclaré que, à l'expiration de son bail, le locataire n'est pas libre et qu'il n'y a pas, de son côté, liberté de contrat, à cause du monopole dont jouissent les propriétaires. Sur le domaine du duc de Westminster, les locataires qui n'acceptent pas les conditions qu'on leur fait sont forcés de s'en aller. Le témoin dit qu'il faudrait qu'on eût recours à « un plan de campagne », qu'il faudra faire quelque chose par les moyens constitutionnels ou que les locataires seront forcés de faire quelque chose.

Un fait indiquera la terreur qu'exercent les grands propriétaires londoniens, les ducs. Les locataires, dont M. Platt a exposé le cas devant la commission, demandent qu'on ne publie pas leurs noms. Le témoin « ne croyait » pas que les Anglais fussent aussi lâches. » Ils ont peur de perdre un client. » (Rires.)

En concluant, M. Platt a insisté sur ce point que le locataire à bail anglais a droit à la sollicitude du Parlement tout autant que le tenancier irlandais et que, si celui-ci reçoit une compensation pour la plus value qu'il donne à la propriété de son landlord, il n'est que juste que celui-là soit traité de la même manière.

Le rapport de la commission, lorsqu'on le publiera, sera des plus intéressants et jettera sur les relations entre propriétaires et locataires à Londres une intéressante lumière.

TOURCOING

de 1789 à 1855

(Suite. — Voir le numéro du 2 mai)

Depuis que l'enthousiasme populaire de notre ville avait salué la rentrée des Bourbons, un an ne s'était pas encore écoulé, lorsque un bruit vague d'abord, mais qui se confirme bientôt, nous apprend que le 1er mars (1815) Napoléon, sorti de l'île d'Elbe, est débarqué à Antibes; que Grenoble s'est rendue, et qu'il marche sur Paris. En vain l'on conserve l'espoir de pouvoir rester fidèle au roi. Ney, parti pour combattre Napoléon, a cédé à l'immense ascendant de son ancien maître, et il fait cause commune avec lui.

Louis XVIII quitte Paris le 19, vient passer quelque temps à Lille et se réfugie à Gand.

Le 2 avril suivant, le général Clary passe en revue à Tourcoing le 1er régiment de dragons aux cris de *Vive l'Empereur!*

Pendant les Cent-Jours ce ne fut de la part des royalistes qu'une série d'intrigues, bien inutiles du reste si l'heure de la Providence n'allait sonner à Waterloo pour marquer la dernière minute de ce règne extraordinaire. Battu, Napoléon rentra à Paris le 20 juin et abdiqua à Fontainebleau en faveur de son fils. Cette formalité, remplie depuis par plusieurs souverains tombés du trône, fut toujours inutile.

A cette époque tous les esprits étaient encore sous le poids de la terreur que leur causait le souvenir d'une lâche agression contre Armentières. Dans les Cent-Jours un détachement de corps-francs (compagnie composée de chasseurs et de douaniers à cheval, organisée d'après le décret impérial du 22 avril 1815) avait surpris cette ville par ruse et en avait massacré un grand nombre d'habitants pour la punir de n'avoir cessé d'arborer le drapeau blanc. Ils parcouraient en ce moment la campagne, et la crainte du pillage ou d'une réaction bonapartiste fit prendre contre eux des mesures extraordinaires.

M. Varnier officier délégué pour l'exécution des ordonnances de S. E. le lieutenant-général, comte de Bourmont, commissaire extraordinaire de Sa Majesté, arrive dans notre ville pour organiser une commission de police et de sûreté (8 juillet 1815).

Voici les mesures que cette commission, composée de sept membres et présidée par M. Delahaye, prit le jour même de son installation :

La commission, considérant que le drapeau blanc vient d'être arboré, estime que la garde nationale doit être sur-le-champ organisée, et qu'un poste doit être établi à l'hôtel de ville et porté à 25 hommes.

Estime en outre que, vu l'interruption des communications avec le quartier-général de son excellence le commissaire extraordinaire, une commission choisie parmi les notables doit être convoquée par M. le maire pour procéder à l'organisation provisoire de la garde nationale.

Elle pense que pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité il est nécessaire :

1. De faire des patrouilles de jour et de nuit pour arrêter les perturbateurs ou les rebelles ;

2. De faire sonner la retraite à dix heures du soir ;

3. De faire défense à tous cabaretiers et autres chefs d'établissements publics de recevoir ou de garder chez eux qui que ce soit après la retraite sonnée ;

4. D'arrêter tout individu français ou étranger qui passerait par la commune ou l'un des chemins du canton sans un passeport en règle ;

5. De défendre aux aubergistes, logeurs et autres, de donner gîte à aucun individu étranger aux communes du canton ou inconnu sans l'autorisation du commissaire ou du maire si c'est une commune rurale ;

6. De courir sus, avec toutes sortes d'armes, aux douaniers fédérés, corps-francs et autres rebelles, de les détruire et arrêter par tous les moyens possibles ;

7. De réclamer au besoin les secours des communes voisines du royaume des Pays-Bas et de leur prêter les mêmes secours lorsqu'elles le réclameront ;

8. D'établir à l'hôtel de ville un conseiller municipal en permanence.

Elle pense encore que pour le maintien des droits du Roi, vu l'absence de la ligne de douanes, la garde nationale doit être autorisée à arrêter toutes les marchandises que l'on tenterait d'introduire sur la frontière, exiger que les droits pour celles admissibles soient versés entre les mains des maires ou receveurs principaux et confisquer celles qui, par les lois du royaume, sont frappées de prohibition.

Outre ces mesures, la commission ordonna la mise en surveillance des sieurs Bourgois, capitaine en retraite, et Wattel-Florin, et l'arrestation du sieur Jean Frère, capitaine d'une compagnie franche, pour être conduit au quartier-général s'il est aperçu dans le canton.

Sur un avis émané du colonel Clouet, chef d'état-major du lieutenant-général, commissaire extraordinaire, le commissaire de police fut autorisé à requérir la force armée à toute heure, jour et nuit pour arrêter le sieur Dupont-Delporte, *préfet de Bonaparte à Lille, et autres rebelles*, qui se présenteront dans la commune (10 juillet).

La plupart des douaniers étaient suspects de Bonapartisme : plusieurs d'entre eux furent également mis en surveillance ou expulsés du territoire de la ville.

Malgré ce luxe de précaution, les esprits étaient peu rassurés, et dans la journée du 15 juillet, des bruits alarmants circulaient dans la ville. Le maire délégua aussitôt M. Roussel de Livry pour passer la nuit en permanence à l'hôtel de ville avec un poste de canonniers et de soldats. La nuit se passa tranquillement. Le calme se rétablit peu à peu, et la commission désormais sans mission se sépara d'elle-même.

Cependant Louis XVIII était rentré à Paris, le 8 juillet, Lille, dont la garnison avait tenu jusque-là pour Napoléon, ne s'était rendue que quatre jours après. Le 26 de ce mois, le duc de Berry arrivait dans cette ville pour présider le collège électoral du département. Les habitants lui firent une réception magnifique.

Ce prince profita de sa présence dans notre département pour visiter Tourcoing, dont les opinions toutes sympathiques lui étaient connues. Accompagné du gouverneur de la division et du préfet, il fut reçu au hameau des Francs par toutes les autorités de notre ville qui s'étaient portées à sa rencontre (10 août 1815). C'était le premier prince qui daignait nous rendre visite. La population entière suivait le cortège et manifestait hautement sa joie et son allégresse. Le duc de Berry arrive bientôt sur la place, monte au balcon de l'hôtel de ville et prononce quelques paroles de remerciement pour l'accueil bienveillant qui lui était fait. Après un séjour de plusieurs heures il nous quitte pour se rendre à Roubaix.

C'est vers la fin de 1815 que six cent soixante-deux Saxons vinrent prendre cantonnement à Tourcoing. Ils furent logés chez les habitants, et, tandis que Lille, préservée par ses murs, refusait l'occupation étrangère, nous avions à supporter cette nouvelle charge. Nous eûmes parfois jusqu'à deux bataillons.

L'état-major y avait fixé sa résidence, et le général de division de Goblentz occupait la maison du n° 30 de la rue Notre-Dame, habitée aujourd'hui par M. Charlet-Lefebvre. La musique de cette milice étrangère était excellente; chaque jour elle se réunissait sur la Grand'Place et y jouait pendant quelques temps. Les officiers donnèrent même parfois de fort jolies fêtes. En résumé pendant l'occupation, qui dura jusqu'en 1818, les Saxons surent conserver une discipline sévère et s'efforcèrent de rendre leur joug le moins lourd possible.

Un crime odieux vint malheureusement marquer leur passage d'une trace sanglante.

C'était en 1816, plusieurs soldats saxons se trouvaient à un bal du Mont-à-Leux (hameau de la frontière belge) : soit qu'ils aient insulté les bourgeois ou que ceux-ci les aient provoqués, le fait est qu'après une querelle fort animée, nos militaires ne crurent pas prudent d'engager une lutte avec des adversaires trop nombreux ; ils battirent en retraite. Outrés de rage, animés par la boisson, ils jurent de se venger sur le premier Français qui leur tombera sous la main. A un endroit où plusieurs chemins se croisent, ils aperçoivent un Tourquennois nommé Duterte; fondre sur lui, le percer de coups de sabre, fut l'affaire d'une seconde. Ils fuyaient à toutes jambes lorsqu'un de nos compatriotes, arrivant par hasard vers ce lieu, n'eut que le temps de ramasser le cadavre du malheureux Duterte.

A la nouvelle de ce lâche assassinat, un cri d'indignation s'élève dans notre cité. Notre commissaire de police, M. Honoré, ne consultant que son zèle, s'empresse de dresser procès-verbal, bien que le crime ait été consommé sur le territoire de Wattrelos.

Une circonstance toute particulière devait servir à faire trouver le principal coupable : c'est que la lame du sabre d'un des assassins s'était brisée dans les côtes de la victime. D'après ces renseignements, les chefs saxons convoquèrent tous les soldats pour passer la revue sur l'Esplanade qu'ils avaient choisie, au Brun-Pain (c'est sur cette plaine que se trouve située aujourd'hui la fabrique de sucre de M. Libert-Lefebvre).

A l'heure indiquée les compagnies se rangent en bataille, ouvrent leurs rangs, et chaque soldat, sous l'ordre de son chef, dégaine le sabre. En vain examine-t-on minutieusement et individuellement toutes les lames, en vain recommence-t-on une seconde fois, chaque soldat a le sabre intact! Les chefs se consultent, s'étonnent, et finissent par aller retrouver leurs chevaux pour ordonner de rompre les rangs, lorsque l'un d'eux fait la réflexion que le domestique du commandant n'a pas été inspecté comme les autres. On s'en approche, on lui ordonne de dégainer, et il ne retire de son fourreau qu'un tronçon de sabre. « Voilà le coupable, s'écrie-t-on. — Cela n'est pas possible, répond le commandant, cet homme était avec moi à Lille le jour du crime! » Cependant comment se fait-il que sa lame soit brisée? Obligé de s'expliquer, le militaire avoue que son frère est le véritable coupable, qu'il avait espéré le sauver en changeant de sabre avec lui, persuadé que son emploi de domestique du commandant l'aurait exempté de passer la revue comme les autres. Cette révélation fit arrêter aussitôt le criminel, qui resta enchaîné dans la prison de la mairie pendant le séjour des Saxons dans notre ville.

D'autres querelles moins graves eurent encore lieu entre les Saxons et les bourgeois ; elles étaient du reste provoquées par les taquineries de ces derniers, qui ne laissaient passer aucune occasion de se venger du joug de l'étranger. C'est à leur séjour dans notre ville que quelques-uns de nos concitoyens doivent le peu d'allemand qu'ils connaissent.

(A suivre) CH. ROUSSEL.

Situation météorologique. — Paris 7 mai. — L'aire de pressions supérieures à 765 m/m s'est avancée jusque vers l'Alsace et les Iles-Britanniques; le baromètre s'élève même au dessus de 770 m/m en Espagne (La Coroguie 773 m/m). Un minimum persiste au nord de la Russie; un autre apparaît sur le golfe de Gênes. Les vents de nord-ouest dominent ; ils sont faibles sur nos côtes ouest, assez forts sur le golfe de Bothnie, et semblent devoir fraîchir en Provence.

Les pluies orageuses ont encore été générales en France et sur les Pays Bas, mais plus faibles que les jours précédents

La température baisse, excepté sur les Iles Britanniques.

Le thermomètre marquait ce matin — 20° à Bodo, 10 à Paris, Lyon, 15 à Perpignan et 21 à Biskra.

En France, le temps se met au beau.

A Paris, hier, ciel nuageux

Maximum, 18·0; minimum, 9·6

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Bulletin sanitaire du mois d'Avril. — La mortalité présente en avril une différence assez sensible sur celle de mars : mars comptait 232 décès, avril se chiffre par 190 ; il est vrai que la mortalité en mars était représentée par un chiffre plus fort que ceux des deux premiers mois de l'année.

Voici à quelles causes il faut attribuer les décès d'avril :

Fièvre typhoïde ou muqueuse	2 décès
Rougeole	6 »
Scarlatine	1 »
Coqueluche	1 »
Diphtérie, croup angine couenneuse	9 »

Ces dernières affections ont atteint un enfant de moins d'un an et huit jeunes gens au dessous de vingt ans.

La phthisie pulmonaire a fait 34 victimes: c'est toujours aux maladies des voies respiratoires qu'il faut attribuer le plus de décès : Sur ces 34 personnes, il y a 3 enfants, 24 personnes de 20 à 39 ans, 5 de 40 à 59 ans, et 2 d'un âge plus avancé.

C'est la pneumonie ou bronchio-pneumonie qui vient ensuite : ces affections ont amené 19 décès qui se répartissent ainsi : 6 enfants, 8 jeunes gens de moins de 20 ans, et une personne âgée.

La bronchite chronique a causé 5 décès, la bronchite aiguë 15, dont dix enfants en bas-âge.

On remarque pour les maladies organiques du cœur 10 décès portant presqu'en totalité sur des personnes âgées ; la méningite simple est représentée par 11 morts d'enfants, la congestion et l'hémorrhagie cérébrales, par 6 décès de personnes d'âge mûr.

Citons encore la diarhée gastro entérite qui a produit 12 décès chez les enfants, et la débilité congénitale qui a causé 13 morts de nouveaux-nés.

Il n'y a eu comme en mars, qu'un seul suicide chez une personne âgée

31 décès figurent sous la rubrique « autres causes de mort » ou « causes restées inconnues ».

Voici comment se répartit la mortalité par âge : moins d'un an, 48 décès ; 1 à 19 ans, 48 ; 20 à 39 ans, 32 ; 40 à 59 ans, 22 ; 60 et au delà, 40

On a célébré 119 mariages ; c'est le chiffre le chiffre le plus fort, depuis le commencement de l'année ; janvier en a donné 77 ; février, 90 ; mars, 26.

Il y a eu 2 divorces.

Les mort-nés sont au nombre de 15, dont 13 légitimes.

Les naissances ont atteint le beau chiffre de 310 dont 263 légitimes et 47 illégitimes ; en tout, 149 du sexe masculin, et 161 du sexe féminin. 17 enfants ont été mis en nourrice dans la commune, 22 au dehors

Le chiffre total des décès étant 190 et celui des naissances, 310, il résulte un excédant de 120 au profit des naissances. — Cet excédant, en mars, n'avait atteint que 114.

Les eaux de l'Espierre. — Les 3e et 1re commissions se réunirent, lundi, 9 mai, à cinq heures et demie du soir, pour examiner la question d'épuration des eaux de l'Espierre.

On fait quelque bruit autour d'une affaire de transport nocturne de marchandises qui aurait paru suspecte à la police. Il s'agit d'une certaine quantité de laine exportée d'une teinturerie par un marchand de déchets. Mais il paraîtrait que c'est avec l'assentiment du teinturier à qui elle appartenait que cette laine avait été enlevée de l'établissement.

La réputation de probité des deux personnes en cause ne permet pas jusqu'ici d'admettre qu'il y ait eu là un fait délictueux.

L'individu condamné vendredi par le tribunal correctionnel de Lille à deux mois de prison, pour bris de carreaux et blessures, se nomme Remy Bonte. Le cabaretier qui a subi les mauvais traitements exercés par Bonte a nom Benjamin Buttel.

La société Saint-Modeste, qui avait son siège au *Repos des Pêcheurs*, quai de Calais, nous prie d'annoncer qu'elle est actuellement transférée chez M. Ursmar Dépleschin, estaminet « Au Port », 40, quai de Dunkerque.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 47me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de Roubaix-Tourcoing. — 6me exposition des arts décoratifs, rue de l'Alouette, 58. — Prix d'entrée : 50 centimes les dimanche, lundi et jeudi ; 1 franc les autres jours.

L'exposition est ouverte tous les jours de 10 heures à 6 heures.

TOURCOING

Conseil municipal.—Dans la séance qui a eu lieu samedi soir, le Conseil a clôturé la discussion des projets de grands travaux à exécuter au moyen de l'emprunt de 4 millions que la ville va contracter.

Voici les projets qui ont été admis successivement par le Conseil.

Canal. — Les évaluations pour la valeur des terrains expropriés ayant été dépassées, un crédit supplémentaire de 57,823 f. est voté afin de porter la somme globale à 750,000 fr.

L'expropriation du pâté de maisons de l'ancienne mairie dont la dépense est évaluée à 83,000 fr. est également décidée.

Le projet tendant à porter la largeur de la rue du Curé à quinze mètres et à reconstruire le tribunal de commerce, la Bourse et le presbytère, suivant les évaluations de la commission, coûtera 621,000 fr. Plusieurs membres du conseil, MM. Bigo, Masquilier et Dehaene estiment que les évaluations sont trop basses et que l'exécution de ces travaux amènera une dépense beaucoup plus considérable. M. Desurmont, de son côté, rappelle à la prudence : il craint que les travaux projetés ne laissent qu'une somme insuffisante pour couvrir l'imprévu.

M. le Maire dit que de l'étude des budgets antérieurs et des excédents qui ont permis depuis cinq ans, d'exécuter chaque année des travaux importants, il a acquis la conviction que la ville peut s'engager sans danger dans un emprunt dont elle supportera facilement les charges. Il engage donc à voter ce dernier projet.

Le Conseil se rallie à son avis et adopte la proposition de la commission sur l'élargissement de la rue du Curé.

M. le Maire prévoit qu'il restera, pour couvrir les imprévus, une somme de 230,000 fr. qui pourra être portée à 330,000 grâce au produit de la vente des matériaux de démolition et des rabais sur les travaux de voirie.

M. Dapont-Chopart réclame pour le projet qu'il avait présenté, projet qui a été rejeté par la commission spéciale.

M. le maire lui répond que la proposition sera prise en sérieuse considération et que la construction demandée d'un bâtiment destiné à renfermer différents services pourra être faite au moyen des ressources ordinaires du budget.

M. Dewyn émet le vœu qu'une entente s'établisse avec la fabrique de l'église de la Croix-Rouge en vue d'ediffier un clocher. La discussion est renvoyée à une réunion ultérieure.

Un incident très vif a clôturé la séance.

M. Desannart, faisant allusion à une parole désobligeante prononcée vendredi par M. Dewyn à l'adresse de M. Bigo, regrette qu'un pareil fait se soit produit et demande à M. Dewyn de retirer l'expression blessante dont il s'est servi.

M. le Maire dit que s'il avait entendu les paroles incriminées il les eût relevées immédiatement et qu'il ne doute pas que Mr Dewyn ne les retire.

Mais ici la discussion s'envenime, elle dégénère en une véritable altercation et c'est au milieu du tumulte que la séance est brusquement levée.

Nous reparlerons de cet incident.

Un ex-clerc d'avoué, nommé Louis Guermont, natif de Boulogne, qui a déjà passé plusieurs années de son existence dans une prison de la Belgique, a été remis avant-hier aux autorités françaises pour purger une peine de 20 ans de travaux forcés qui a été prononcée contre lui par la cour d'assises de St-Omer, le 14 juillet 1873, pour vols qualifiés.

Sur une plainte en adultère, L. V..., mécanicien, et la femme V..., sa complice, ont été mis, hier, en état d'arrestation.

Infraction à la loi Grammont. — Procès-verbal a été dressé à la charge d'un sieur D. D..., à la suite de mauvais traitements qu'il infligeait à son cheval.

LILLE

Certificat de grammaire.—La session d'examen pour le certificat de grammaire s'ouvrira à Lille, le jeudi 30 juin, à trois heures, à la préfecture. Elle comprendra deux séries d'épreuves :

1° Epreuves obligatoires portant sur les programmes de la classe de quatrième des lycées, y compris les langues vivantes, épreuves à la suite desquelles sera délivré le certificat de grammaire proprement dit ;

2° Epreuves facultatives portant sur les matières énumérées dans l'article premier du décret du 1er août 1883, et donnant droit au certificat complémentaire exigé des candidats au titre d'officier de santé.

Les épreuves facultatives auront lieu le 1er juillet.

Le registre d'inscription sera ouvert à l'Inspection académique de Lille du 1er au 20 juin.

LA PANIQUE FINANCIÈRE

A la Bourse, en plein krach, la semaine dernière, Tous les fonds les plus sûrs, banques, Etats, Foncières Baissaient avec entrain; mais on voyait le cours Des actions du Congo, monter, monter toujours ! 28 714 VAISSIER frères, Roubaix-Paris.

FEUILLETON DU 9 MAI 1887. — 63

LE CONTUMAX

Par Raoul DE NAVERY

XXI

La cassette

Et toujours la même pensée revenait obsédante, terrible : il n'a rompu nos projets de mariage après avoir lu les papiers renfermés dans la cassette. Mais si l'horreur de ce soupçon entrait dans son esprit en dépit d'elle-même, elle se rappelait aussi l'inaltérable bonté du faïencier, la délicatesse avec laquelle il était venu à son aide, le courage dont il avait fait preuve pendant la terrible nuit du sinistre ; ses générosités quotidiennes, la création du village d'Eden ; elle se souvint des longues conversations pendant lesquelles tout entier à ses espérances, il parlait de bonheur et d'avenir plaçant charité au premier rang des joies qu'il lui était donné de goûter. Alors Any s'indigna contre elle-même d'avoir pu, ne fût-ce qu'une minute, accuser celui à qui elle devait tout. Ne devait-elle point tout nier en ce monde plutôt que de douter de sa franchise. de quel crime oserait-elle l'accuser? D'avoir assassiné son frère pour le voler, là-bas, dans les *placeres* de la Californie. Elle rougit d'avoir eu cette pensée, même la durée d'une seconde, puis elle respira librement comme si sa poitrine se trouvait débarrassée d'un grand poids. Enfin, se levant, elle prit le bras de son père.

— Et les huit cent mille fr. mademoiselle, les oubliez-vous donc ? demanda le notaire.

Any saisit la petite cassette qui les renfermait, et quitta l'étude.

— Ma chérie, dit le vieillard, te voilà riche !

— Eu serai-je plus heureuse ? demanda-t-elle.

— Nous savons trop ce que la misère fait souffrir, pour ne point apprécier la fortune qui nous arrive. Désormais, tu ne travailleras qu'à loisir : nous quitterons notre petit appartement; ta tristesse ne résistera pas au charme d'une nouvelle vie : un brave et beau jeune homme demandera ta main...

Any serra nerveusement la main de son père.

— Ne me parlez jamais de mariage, lui dit-elle : nous vivrons l'un pour l'autre, et ce bonheur me suffira.

La voiture qui les avait amenés venait de prendre le chemin de la rue Paradis-Poissonnière. L'aveugle retomba dans une profonde mélancolie. L'héritage du fils qu'il avait perdu lui rappelait brusquement cette mort dramatique et lointaine; il croyait le voir frappé d'un coup mortel, expirant seul au milieu des ténèbres d'une forêt, appelant en vain ceux qu'il avait aimés. Puis, de ce fils qui avait été son orgueil et son espérance, sa pensée retomba sur Any assise à ses côtés, Any dont la vie était à jamais brisée et qui jamais, il le comprenait maintenant, n'oublierait le premier rêve de son cœur,

Quand la voiture s'arrêta devant le portail un homme à la physionomie grave, de haute taille et de grande allure, demandait à la concierge M. Samuel Dupont. Celle-ci indiqua l'appartement du fabricant, et l'homme vêtu de noir monta lentement l'escalier.

Il s'arrêta au premier étage, tandis que l'aveugle et sa fille gagnaient leur modeste logis.

Quand Any se retrouva seule dans sa chambre, elle en fit le tour avec lenteur, puis elle tomba accablée sur sa chaise. Elle se rappela combien elle y avait été heureuse ; elle repassa les heures qu'elle y avait passées, rêvant à un avenir qu'elle croyait prochain, se berçant d'illusions chères, attentive au courant d'éloges qui lui représentaient Samuel Dupont comme le bienfaiteur de ce quartier populeux, secourant les vieillards, aidant à élever les enfants que recueillait le père Xavier. Elle allait quitter cette maison, et cette pensée lui causait la douleur d'un arrachement cruel. Elle ne le verrait plus jamais. Leurs vies se trouveraient détachées ; elle ne goûterait plus la joie amère de le rencontrer ; le mystère qui les séparait épaississait ses ombres, et l'irréparable se dresserait entre eux. Elle s'oublia dans cette rêverie. La fortune qui venait à elle parut une épreuve plutôt qu'une joie, et il lui fallut un effort pour composer son visage et raffermir sa voix avant d'entrer dans le petit salon où l'attendait son père.

Le dîner fut silencieux. Il venait de finir, lorsque Norbert fut introduit par la servante En entendant le nom du jeune homme, Any quitta le salon et rentra dans sa chambre ; elle ne se sentait point assez sûre d'elle-même pour affronter les regards d'un étranger.

Norbert parut, du reste, plutôt se réjouir que s'attrister de l'absence d'Any. Il saisit les mains du vieillard avec une affectueuse franchise, les serra longuement, puis, comme si cette étreinte lui eût donné du courage, il dit d'un accent pénétré :

— Monsieur, une parole de vous décidera de ma vie. J'hésitais à vous apprendre quels sont mes vœux les plus ardents. En le faisant j'obéis à l'homme que j'estime et que j'aime le plus au monde. Il m'a dit : « Norbert, mon fils, une seule créature est digne de toi: va demander la main d'Any, tu me rendras heureux. » Que vous dirais-je de plus monsieur ? j'aime Any depuis le premier jour où je l'ai vue. Le respect m'interdit d'abord de parler ; ensuite j'appris de la bouche même de mon bienfaiteur, qu'il demanderait votre fille en mariage. Pouvais-je me poser en rival ? Devais-je troubler sa joie ou le cœur d'Any ? Je renfermai mon chagrin et je gardai au dedans de moi une douleur que nul ne soupçonnera, pas même lui. Cette après midi, je travaillai avec lui dans son cabinet, quand la visite d'un des premiers magistrats de Paris nous a interrompus. Peut-être venait-il s'entretenir avec M. Dupont de l'asile agricole que celui-ci rêve de fonder pour les enfants abandonnés. Leur entretien fut long. Lorsque ce visiteur sortit, mon ami me rappela. Je le trouvai très pâle, mais sa voix avait une fermeté que je ne lui connaissais pas, et lentement, tendrement, il multiplia ses conseils.

— Je vais te manquer, me dit-il, les soins de la fabrique retomberont sur toi seul ; poursuis la vie que je me suis tracée, travaille sans fin à l'amélioration du sort de l'ouvrier, au développement de son intelligence, à la pureté de ses mœurs. J'ai fait de toi un homme selon mon cœur ; je t'ai pétri à ma guise, et tu perfectionneras ce que j'ai commencé.

— Allez-vous donc me quitter ? demandai-je.

Il sourit tristement.

— Oui, je vais te quitter ; mais, auparavant, je voudrais assurer le bonheur des deux êtres que j'aime le plus au monde : toi et ma chère Any. Va dire à son père qu'il te la donne pour femme ; ajoute que c'est ma volonté dernière, aussi sacrée que le vœu d'un mourant.

Norbert s'arrêta un moment : puis il reprit :

— Voilà pourquoi j'ai trouvé le courage de venir vous trouver, de vous montrer mon cœur si longtemps déchiré par l'angoisse, et de vous répéter ce qui est le désir, l'ordre de Samuel.

Le jeune homme n'avait point entendu s'ouvrir la porte de la chambre et ce fut avec un saisissement profond qu'il vit tout à coup debout à coté de l'aveugle. Any, pâle comme un marbre, qui l'écoutait la tête baissée.

— Vous me faites grand honneur, monsieur lui dit-elle, de me souhaiter pour femme. Si j'avais cru pouvoir disposer de moi, j'aurais accepté la main d'un homme tel que vous ; mais, croyez-le, j'ai subi trop d'épreuves pour croire jamais goûter la félicité en ce monde. Si mon père manquait à ma tendresse, j'irais cacher ma vie dans un couvent. Répétez à ces paroles à celui qui vous envoie, en